

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le jeudi 23 octobre 2008, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon Guy Leclair, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2008-10-571 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS VISANT À DÉTERMINER LES RÉGIMES TRANSITOIRES DE CONDUITES DE REFOULEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation des travaux additionnels effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation et modernisation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées afin de déterminer les régimes transitoires de conduites de refolement ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat d'appel d'offres 2008-02 octroyé à la firme d'ingénieurs Consortium AXOR/SM pour des inspections et essais additionnels afin de déterminer les régimes transitoires de conduites de refolement concernant les travaux de réhabilitation et modernisation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, travaux totalisant la somme de 2 821,88 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2008-10-572 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS CONSISTANT À ÉTABLIR LE PORTRAIT RÉGIONAL DE LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation des travaux additionnels effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation et modernisation des ouvrages de collecte et de

traitement des eaux usées afin établir le portrait régional de la gestion des boues de fosses septiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laïtre,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat d'appel d'offres 2008-02 octroyé à la firme d'ingénieurs Consortium AXOR/SM pour la réalisation d'un portrait régional de la gestion des boues de fosses septiques concernant les travaux de réhabilitation et modernisation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, travaux totalisant un montant forfaitaire de 24 750 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER DU RÈGLEMENT 167 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE, DE DRAINAGE, DE CHAUSSÉE ET LES TRAVAUX CONNEXES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 16 738 150 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 17 septembre 2008, pour le Règlement 167 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée et les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 16 738 150 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2008-10-573 **DÉCISION QUANT À LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE SUR LE RÈGLEMENT 167 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE, DE DRAINAGE, DE CHAUSSÉE ET LES TRAVAUX CONNEXES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 16 738 150 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QUE la procédure d'enregistrement concernant le Règlement 167 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée et les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 16 738 150 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2008, a eu lieu le 22 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE 81 personnes ont alors demandé que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire, alors que 55 demandes étaient requises pour rendre le scrutin référendaire obligatoire ;

CONSIDÉRANT l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé à l'unanimité,
et résolu

QUE le conseil municipal enclenche le processus de scrutin référendaire du Règlement 167 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée et les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 16 738 150 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux, et fixe la date du scrutin référendaire au 7 décembre 2008.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette période de questions :

- Demande d'information sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre du 22 octobre 2008.
- Demande du nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 167 lors de la tenue du référendum pour son approbation. Qu'arrive-t-il si ce règlement est rejeté par les électeurs?
- Où peut-on retrouver la liste des personnes habiles à voter de chaque secteur pour l'approbation du Règlement 167?

2008-10-574 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 23 octobre 2008.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier